



Conseil municipal du 29 juin 2017

COMPTE RENDU

Finances

Sur proposition de la Commission « Finances », le Conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions aux associations, au RASED (1 € par enfant scolarisé) ainsi qu'aux écoles de la Communes qui recevront une dotation de 71,50 € par enfant.

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016	PROPOSITION 2017
Comité de jumelage Twinings	210 €	210 €
Comité des fêtes du bourg	500 €	500 €
UCAP (commerçants et artisans)	100 €	100 €
Association culturelle	650 €	650 €
L'Embellie	50 €	50 €
Son ar Mein	100 €	100 €
Eaux et rivières de Bretagne	50 €	50 €
ADAPEI	40 €	40 €
AFTC (traumatisés crâniens)	120 €	120 €
APF (paralysés)	45 €	45 €
Queffleuth et Belizal	40 €	40 €
EOL – Résidence de l'Argoat	175 €	175 €
Les amis du Triskell	200 €	175 €
Céline et Stéphane	160 €	50 €
France Alzheimer 29	50 €	50 €
Présence Ecoute (soins palliatifs)	50 €	50 €
Rêve de clowns	50 €	50 €
Amicale des donateurs de sang	/	100 €
AFSEP (sclérose en plaques)	50 €	50 €
Anciens combattants AAC	260 €	260 €
Section locale FNACA	260 €	260 €
ASAD (adultes en difficulté)	50 €	50 €
Centre d'information droit des femmes	45 €	45 €
La Pierre Le Bigaut	50 €	50 €
Solidarité paysans	50 €	50 €
Chaîne de l'Amitié	125 €	125 €
Délégation communale DDEN	45 €	40 €
Ligue des droits de l'Homme	100 €	100 €
Secours catholique – Caritas France	105 €	105 €
Secours populaire Français (Morlaix)	105 €	105 €
Aide aux enfants du monde	50 €	100 €
Solidarité Dar el Salam	250 €	200 €
Restaurants du coeur	/	115 €
Indépen'danse	50 €	50 €
Amicale des chasseurs		50 €
Les mistoufles		50 €
	Sous-total 1 :	4 360 €
Allocation de vétéranse des pompiers	700 €	700 €
Amicale du personnel communal	2 200 €	2 200 €
OMS (associations sportives)	9 410 €	9 790 €
	Sous-total 2 :	12 600 €
Total :	16 250 €	16 960 €

Décision modificative n°1 – Budget des ateliers artisanaux

A la demande de Monsieur le Trésorier municipal, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif des ateliers municipaux qui consiste à intégrer le déficit de fonctionnement de l'année 2016 dans le budget 2017 pour un montant de 259,20 euros.

Tarifs

A l'unanimité, le Conseil municipal a modifié la grille des tarifs :

- Une activité à 2,50 € est rajoutée au tarif du PASAJ pour une meilleure modulation du reste à charge des familles, notamment dans le cadre des tickets sport.
- Un nouveau tarif d'abonnement à la médiathèque est proposé à 7 € par an. Il s'adresse aux personnes en situation de handicap.

Dispositif de lutte contre le frelon asiatique

Considérant que la lutte contre la prolifération du frelon asiatique est une priorité, le Conseil municipal a décidé de reconduire le dispositif de 2016 : la commune remboursera aux particuliers plougonvenois les frais de destruction des nids. Cette participation financière étant conditionnée au respect d'un protocole particulier, les personnes qui souhaitent en bénéficier devront s'adresser à la mairie avant destruction des nids.

Prêt d'honneur à une étudiante de la Commune

Une étudiante de la Commune a sollicité une aide afin de financer un stage de médecine à l'étranger. Le Conseil municipal décide de lui octroyer un prêt d'honneur de six cents euros à un taux de 0 %, remboursable à partir de 2018, à raison de vingt-cinq euros par mois.

Echange de terrains au carrefour de Croas Lescuz

Par délibération en date du 18 février 1983, le Conseil municipal avait donné son accord pour un échange de terrains entre la Commune de Plougonven et les consorts NEDELEC afin de procéder à des travaux d'aménagement du débouché de la Voie Communale n°18 sur le Chemin départemental n°9 au lieu-dit Croas Lescuz.

Deux emprises gratuites dans la parcelle cadastrée ZI n°32 de Monsieur NEDELEC étaient nécessaires et, en contrepartie, la Commune cédaient gratuitement les délaissés de la Voie Communale n°18. Les travaux d'élargissement du carrefour ont été accomplis mais aucune modification foncière n'a été effectuée.

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de donner son accord pour régulariser le tracé du carrefour, suite aux travaux d'aménagement réalisés en 1983, à savoir la cession gratuite de la parcelle ZI n°171 de 171 m² à M. NEDELEC, et des parcelles ZI n°173 d'une superficie de 416 m² et n°175 d'une superficie de 58 m² par M. NEDELEC à la Commune. Cet échange est sans soulte de part et d'autre. Les frais de géomètre et de notaire afférents à cette régularisation seront à la charge de la Commune

EARL Quéré (Pleyber-Christ) : avis sur le projet au titre des installations classées

L'EARL Quéré a déposé un dossier au titre des installations classées. Le projet présenté vise à procéder à l'extension d'un élevage avicole avec mise à jour du plan d'épandage au lieu-dit Vieux Moulin sur la Commune de Pleyber-Christ. La Commune de Plougonven étant située dans le périmètre concerné par l'enquête publique, le Conseil municipal était invité à donner son avis sur le projet.

Le projet prévoit :

- Le changement et l'augmentation du cheptel de volailles de chair (coquelets, pintades, poulets).
- La construction de deux poulaillers de 1 000 m² chacun pour porter la capacité de l'élevage à 171 700 emplacements (cette exploitation fait déjà l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement en date du 23/04/13 pour un élevage avicole de 91 500 Animaux Equivalents (AE) ou emplacements.
- La mise à jour du plan d'épandage

A la majorité (11 voix pour / 5 contre et 7 abstentions), le Conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté par l'EARL Quéré.

Restauration de l'église Saint Yves

Madame de Ponthaud, Architecte en Chef des Bâtiments de France, a réalisé une étude diagnostic préalable à la restauration générale de l'église Saint-Yves de Plougouven. L'étude, présentée le 23 mai 2017, a permis de mettre en évidence les dégradations dues au temps, qui ont affecté l'édifice.

Le projet a pour objectif de remédier aux désordres structurels qui pourraient entraîner la mise en péril de ce bâtiment qui est l'élément essentiel de l'Enclos paroissial.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles va soumettre le projet à l'Inspection générale des Monuments Historiques qui doit valider les opérations de réhabilitation proposées par l'étude.

Il s'agit là d'une opération de grande ampleur qui apparaît comme essentielle pour préserver l'intégrité de ce monument communal, et renforcer l'attractivité de l'Enclos paroissial. Elle se réalisera sur plusieurs années.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter l'assistance des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour élaborer le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre des opérations de réhabilitation de l'église.
- D'autoriser le Maire à signer une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- D'autoriser le Maire à solliciter l'Etat, la Région, le Département et tout autre partenaire, (telle la Fondation du patrimoine), pour le financement des travaux.
- Autorise le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'église Saint Yves.

Promotion touristique des menhirs de Pont an Illis

Contexte : ce projet de promotion s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Mégalithes de Bretagne 2017 » qui vise notamment à « *valoriser le patrimoine archéologique mégalithique de Bretagne en stimulant la recherche universitaire et en incitant au développement d'actions de conservation et de valorisation, pour en faire un vecteur d'attractivité et de rayonnement scientifique, patrimonial, culturel et touristique pour la Bretagne* ».

De manière globale, le projet proposé réside dans l'édition d'un document d'information, la mise en place d'un pupitre d'information sur le site lui-même avec des inscriptions en français et en breton, l'organisation d'un fléchage routier à partir de l'Enclos paroissial et l'élaboration d'un projet éducatif avec les deux écoles de la commune.

Le leitmotiv de ce projet se résume en deux mots : « valorisation » et « connaissance ». L'idée principale étant de « faire connaître » la légende de Saint Gonven et le lien existant entre l'Enclos paroissial, qui est le lieu autour duquel s'est fondée la commune de Plougouven, et ce site mégalithique situé entre le Quilliou et le Kermeur. En somme, le projet vise à appréhender l'histoire du territoire plougouvenois grâce au patrimoine et à « mettre en tourisme l'un des marqueurs de l'identité bretonne ». Afin d'y parvenir, une stratégie de « valorisation » s'avère nécessaire.

Le coût prévisionnel de cette action de promotion est estimé à six mille euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé d'approuver le projet proposé et a autorisé le Maire à solliciter des subventions.

Appel à projet « dynamisme des bourgs »

A l'unanimité, le Conseil municipal a autorisé le maire à déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projet « dynamisme des bourgs ruraux » pour le cycle « Etude ». Il s'agit d'un nouveau dispositif qui vise à soutenir des programmes globaux d'attractivité des bourgs.

L'appel à candidatures a pour objectif d'aider les communes et plus largement les territoires à réinventer leurs centres et répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne.

L'objectif est de passer de l'idée au projet, en aidant les collectivités à bien mobiliser tous les moyens disponibles pour sa concrétisation, y compris en facilitant et en sécurisant l'intervention d'une diversité d'acteurs, et notamment d'acteurs privés. Cette démarche est soutenue par Morlaix communauté.

Amendes de police

Ma commune de Plougonven sollicitera une subvention pour la modernisation de la signalisation et la sécurisation des voies au titre de la répartition des amendes de police. Le projet présenté et approuvé consiste notamment à acquérir deux radars pédagogiques.

Motion contre l'appauvrissement des services de soin à l'hôpital de Morlaix

Un texte de motion décrivant la détérioration des conditions de fonctionnement du centre hospitalier de Morlaix est parvenu en mairie avec demande de soutien du Conseil Municipal.

"Jeudi 27 avril 2017, les soignants et usagers du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix ont défilé dans les rues de Morlaix pour manifester leurs inquiétudes et interpeller population et élus sur les difficultés de l'établissement. Ils ont symboliquement déposé devant la mairie de Morlaix le cercueil de leur hôpital qui se « meure sous la contrainte budgétaire ».

En effet, depuis plusieurs mois, une multitude de décisions radicales sont prises au motif de maintenir l'équilibre budgétaire du CHPM :

Sur le pôle de psychiatrie : réduction des lits d'hospitalisation en intra hospitalier, diminution de l'offre de soin extra hospitalière :

- Fermeture du service Ty dour, 22 lits.
- Fermeture en cours du service de Roz Avel, 28 lits.
- Fermeture programmée septembre 2017 des équipes mobiles d'accompagnement à domicile (services ambulatoires), suppression de 8 postes d'infirmiers, diminution de la présence soignante extra hospitalière, restriction de l'alternative à l'hospitalisation intramuros. Pas de précision sur les temps d'intervention des médecins psychologues, assistantes sociales, cadres et agents de services hospitaliers de ces services.
- Fermeture de l'hôpital de jour Ker Eol qui devait s'implanter sur Huelgoat, 20 places, seules 5 places seront transférées sur Carhaix.
- Remplacement de la fonction infirmière par la fonction aide-soignante dans les services de désinstitutionalisation adulte.

Le syndicat CFDT a interpellé les maires des communes concernées par les secteurs de psychiatrie morlaisiens par courrier en date du 24 février 2017 pour alerter spécifiquement sur ces restructurations.

Pour les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et USLD (unités de soins de longue durée) :

- An Haleg : révision du temps médical de 0,80 à 0,50 ETP (équivalent temps plein) pour 50 lits (ce poste n'est pas pourvu depuis juillet 2015). Diminution du temps d'assistance médicale administrative sur ce même service de 0,20 ETP. Et remplacement d'une fonction aide-soignante par une fonction d'agent de service hospitalier dans les équipes de nuit.
- Belizal : diminution et requalification des postes de secrétariat. Fermeture des 3 CANTOUS, une journée par semaine. Remplacement des deux postes d'aide-soignant de nuit par un poste d'agent de service hospitalier.

Fermetures saisonnières de services décidées par pour l'été 2017 :

- Fermeture de 6 lits de chirurgie viscérale du 14 au 30 juillet.
- Fermeture du service de l'UHCD (unité d'hospitalisation de courte durée), 10 lits du 22 juillet au 19 août.
- Fermeture de 13 lits en cardiologie du 3 juillet au 3 septembre.
- Fermeture du service SSR2 (soins de suite et réadaptation), 22 lits, du 30 juin au 3 septembre.
- Fermeture de l'hôpital de jour psychiatrique Kerfraval (secteur 7) semaines 29 et 30.
- Fermeture de l'hôpital de jour psychiatrique Ker Eol (secteur 7) semaines 33 et 34.
- Fermeture de l'hôpital de jour psychiatrique Carhaix (secteur 7) semaines 31 et 32.

Plusieurs de ces fermetures sont justifiées par des pénuries médicales.

Service des urgences :

Depuis décembre 2016, le service des urgences réclame une augmentation des effectifs de nuit, constatant des temps d'attente sur les brancards de plus de 20 heures. Il est par ailleurs constaté une augmentation de l'activité du service sur les dernières années : 31 611 admissions en 2014 ; 33839 en 2016.

Après insistance, l'affectation de 2,5 ETP infirmiers supplémentaires est accordée. Mais pour cela, pas de création de poste, une participation de l'ensemble de l'établissement à l'effort est demandée pour trouver 1,3 ETP. 0,6 ETP seront trouvés par un redéploiement d'un infirmier de jour et les 0,6 ETP restant pris sur la fermeture saisonnière de l'UHCD (ce qui interroge sur la pérennité des fermetures saisonnières).

Conditions de travail :

Recensement des actes de violence au CHPM : 2012 : 127, 2013 : 185, 2014 : 197, 2015 : 220, 2016 : en augmentation mais chiffre non communiqué par la Direction.

Fin 2015, le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) demande une expertise portant sur les conditions de travail pour risques graves. La Direction en conteste la tenue devant le tribunal qui l'en débouterait. Par ailleurs, les agents se voient de plus en plus difficilement octroyer trois semaines de congés en juillet et août. C'est notamment le cas des services de médecine pour lesquels les agents auront à peine 15 jours de vacances, et ce, en subissant des plannings « insoutenables » pour libérer ce peu de vacances.

Ces éléments inquiétants ne peuvent que nous interpeller sur les conditions, la qualité et l'accès aux soins sur notre territoire :

- Face à cette situation préoccupante, la CFDT propose au Conseil municipal de voter une motion :
- Contre l'appauvrissement du dispositif de soins du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix.
- Contre la fermeture de services au motif de l'économie de la santé.
- Contre les fermetures de services au motif de pénurie médicale.
- Contre les suppressions et les requalifications de postes.
- Contre le démantèlement des services de psychiatrie et pour porter une attention particulière à l'offre de soin sectorisée.
- Pour que les instances responsables proposent des solutions adéquates au maintien de la qualité des soins.
- Pour que les instances responsables assurent une stabilité des services de soin et des équipes soignantes.
- Pour que les instances responsables permettent aux agents du centre Hospitalier des Pays de Morlaix de travailler dans des conditions de sécurité nécessaires à l'exercice de leur profession.
- Pour que les instances responsables mettent en œuvre une politique attractive de recrutement médical.
- Pour que les instances responsables assurent aux agents du Centre Hospitalier des Pays de Morlaix des temps de repos appropriés et des rythmes de travail décents ».

Note : lors de sa séance du 9 février 2017, le Conseil municipal de Plougonven a déjà voté une motion sur les conditions du développement du territoire, mettant en évidence les menaces pesant sur des établissements de soins importants du Pays de Morlaix (l'hôpital de Morlaix, et le centre de Perharidy à Roscoff, notamment).

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la motion proposée par le syndicat CFDT du centre hospitalier des pays de Morlaix mettant en évidence les menaces pesant sur l'établissement et décrivant les réductions d'activité.

Le Conseil considère que les activités de santé, de soin et d'aide à la personne concernent des milliers d'emplois sur le territoire morlaisien et qu'elles sont essentielles à son équilibre économique.

Il s'inquiète également d'une possible réduction de l'offre de soins sur le territoire.

Enseignement du Breton à l'école Jacques-Yves Cousteau : pérennisation du dispositif

Une convention sera signée avec le Conseil départemental du Finistère pour pérenniser le dispositif d'initiation au breton à l'école de Saint-Eutrope à raison d'une heure par semaine. La prise en charge des frais sera répartie entre la Commune, le Département et la Région Bretagne.

Morlaix Communauté : plan Infra-Polmar

Le dispositif Infra Polmar vise à définir une organisation intercommunale permettant de préparer les communes littorales à la gestion d'une pollution maritime dans une logique de solidarité intercommunale. Les communes rétro littorales, comme Plougonven, sont elles aussi associées à cette démarche par la mise à disposition possible de leurs moyens humains et matériels en cas de pollution.

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé d'approuver les modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime dans le cadre du plan Infra POLMAR et de désigner Michel Prigent et Gilbert Geffroy référents Infra POLMAR

Jurés d'assise

Comme chaque année, il appartient à la Commune de tirer au sort les jurés de la liste préparatoire permettant l'établissement de la liste départementale valable pour l'année suivante. Le tirage au sort s'effectue publiquement à partir de la liste électorale. Ne peuvent être retenues, les personnes qui n'auront pas atteint vingt trois ans au cours de l'année 2018. Pour la commune de Plougonven, le nombre de personnes à désigner est fixé à neuf.

Le tirage au sort a eu lieu, dans les conditions requises, le jeudi 8 juin à 17 heures dans la salle du Conseil municipal après publicité sur le site Internet et le panneau d'affichage de la mairie.

Ont été désignés :

Etat Civil			Adresse		
M.	PROUFF		Bernard	11, rue Robert Le Guiner	Plougonven
M.	MASSE		Claude	47, rue du Questel	Plougonven
Mme	QUERE	MALTRET	Yvette	6, Créach ar Zant	Plougonven
Mme	ARROYO		Roseline	La Villeneuve	Plougonven
M.	BEYER		Erwan	31, rue Victor Hugo	Plougonven
Mme	PAUL	LE MANACH	Marie-Thérèse	65, la Croix de Pierre	Plougonven
M.	FER		Joël	16, rue de la montagne	Plougonven
M.	LAURENT		Sébastien	19, Penaros Bohast	Plougonven
M.	COZ		Patrick	Keranroux	Plougonven

A l'unanimité / la majorité, le Conseil municipal a constaté et validé le tirage au sort effectué le 8 juin 2017.

Questions diverses

Rythmes scolaires :

Un décret d'application du 27 juin 2017, offre la possibilité par dérogation, d'adopter dès la rentrée 2017 une modification des rythmes scolaires sous réserve des délibérations préalables et concordantes des 3 conseils d'écoles.

Dans cette éventualité, et regrettant particulièrement le manque d'évaluation codifiée des résultats de la réforme de 2013, les Conseillers municipaux, après des échanges approfondis, ont émis un avis favorable (à la majorité) au retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée de septembre (14 voix pour).

Illuminations du calvaire :

Les Illuminations du calvaire monumental de Plougonven auront lieu les 28, 29 et 30 juillet et constitueront un temps fort des animations de l'été sur le territoire de Morlaix. De nombreuses animations à caractère artistique accompagneront ces trois soirées illuminées.

La séance est levée à 21h30